



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ



**COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ARMES LEGERES
ET DE PETIT CALIBRE ET DE REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE
« CNC – ALPC »**



PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE ET DE GESTION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN RDC 2018 – 2022



KINSHASA, MARS 2018



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ



**COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ARMES LEGERES
ET DE PETIT CALIBRE ET DE REDUCTION DE LA VIOLENCE ARMEE
« CNC – ALPC »**



**PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE
ET DE GESTION DES ARMES LEGERES
ET DE PETIT CALIBRE EN RDC
2018 – 2022**



KINSHASA, MARS 2018

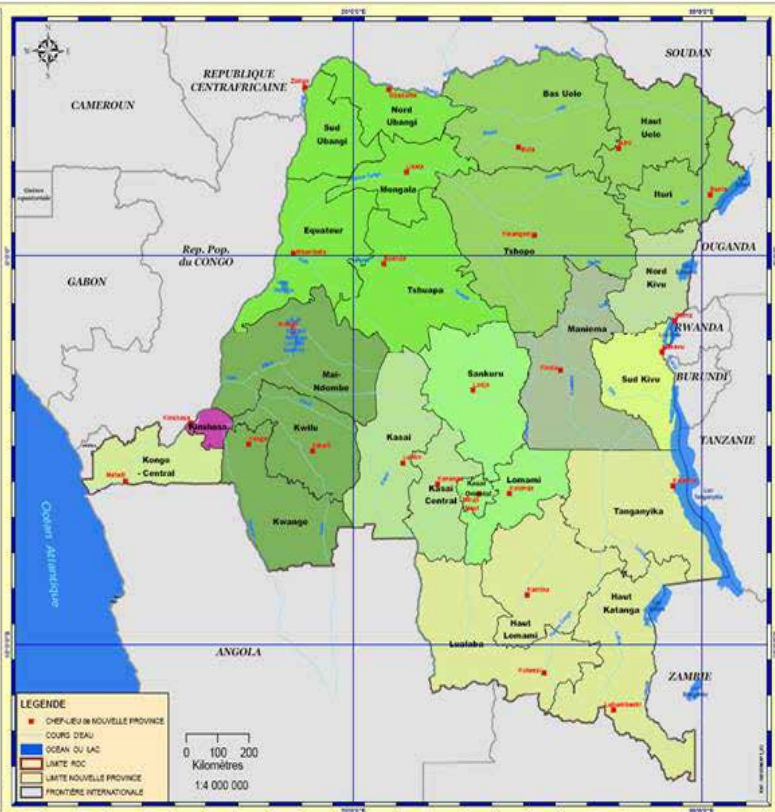
[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	3-4
Acronymes et Abréviations.....	5
Avant-propos.....	6-7
Remerciements.....	8-9
Résumé du PAN.....	10-11
CHAPITRE I : INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	12
1.1. CONTEXTE.....	12
1.1.2. Du point de vue socioéconomique.....	13
1.1.3. Du point de vue sécuritaire.....	13
1.2. LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE ET DE GESTION DES ALPC (2012-2016)	15
1.2.1. Résultats.....	15
1.2.2. Leçons apprises.....	16
1.3. JUSTIFICATION.....	17
1.3.1. Objectifs généraux et spécifiques	18
1.3.1.1. Objectifs généraux.....	18
1.3.1.2. Objectifs spécifiques.....	18
1.3.2. Résultats attendus.....	18
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PAN.....	20
2.1. Collecte des informations.....	20
2.2. Analyse et révision du PAN 2012-2016.....	20
2.3. Développement du PAN 2018-2022.....	22
2.4. Partenaires au processus	23
CHAPITRE III : PRESENTATION DE LA SITUATION NATIONALE.....	24
3.1. Situation des ALPC en RDC	24
3.2. Causes et impacts négatifs des ALPC.....	25
3.3. Sources des armes illicites en RDC.....	26
CHAPITRE IV : STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA CIRCULATION ILLICITE DES ALPC EN RDC.....	28
4.1. DEVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS EFFICACES.....	28
4.1.1. Niveau Stratégique.....	28
4.1.2. Niveau opérationnel.....	29
4.2. INSTRUMENTS ET ACCORDS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX SUR LES ALPC EN RDC.....	30
4.2.1. Renforcement de la coopération régionale.....	30
4.2.2. Renforcement de la coopération internationale.....	30
4.3. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	30
4.3.1. Apport local.....	30
4.3.2. Ressources financières.....	30
4.3.1.2. Ressources humaines.....	31
4.3.1.3. Ressources Matérielles.....	31



4.3.2. Assistance internationale.....	31
4.3.2.1. Ressources financières.....	31
4.3.2.2. Assistance Technique.....	32
4.4.. CONTROLE ET GESTION DES ALPC.....	32
4.4.1. Cadre légal et législation nationale sur les ALPC.....	32
4.4.2. Contrôle et transfert des ALPC.....	33
4.4.3. Profilage et traçage des ALPC	34
4.4.4. Marquage des ALPC.....	34
4.4.5. Enregistrement et conservation des données.....	36
4.4.6. Sécurité physique et gestion des stocks des ALPC et de leurs munitions.....	37
4.4.7. Désarmement Civil Volontaire.....	38
4.4.8. Destruction des ALPC et de leurs munitions.....	39
4.4.9. Contrôle des frontières.....	40
4.5. PROVISION EFFECTIVE D'INFORMATIONS.....	41
4.5.1. Education du public et sensibilisation.....	41
4.5.2. Recherche	42
CHAPITRE V : PLANIFICATION DU PAN 2018-2022.....	43
5.1. Objectifs globaux.....	43
5.1.1. Objectifs spécifiques.....	43
5.1.2. Résultats attendus.....	43
5.1.3. Chronogramme des activités.....	46
5.1.4. Budget.....	56
5.1.5. Plan de décaissement.....	60
5.2. Plan de suivi et de contrôle.....	61
5.2.1. Basket fund.....	61
5.2.2. Suivi.....	61
5.2.3. Contrôle.....	61
5.3. Plan d'Evaluation.....	62
5.4. Cadre Logique.....	64



LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ANR	: Agence Nationale de Renseignements
BICC	: Bonn International Center for Conversion
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CIRGL	: Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs
CNC-ALPC	: Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de réduction de la violence armée
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGM	: Direction Générale des Migrations
MM	: Maison Militaire du Président de la République
EMG	: Etat-major Général des FARDC
FARDC	: Forces Armées de la République démocratique du Congo.
GRIP	: Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
MINAFFETIR	: Ministère des Affaires Etrangères et Intégration régionale
MAG	: Mines Advisory Group
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAN	: Plan d'Action National
PN	: Protocole de Nairobi
PNC	: Police Nationale Congolaise
PoA	: Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre, et éliminer le commerce illicite des ALPC
RDC	: République Démocratique du Congo
RECSA	: Centre Régional de Contrôle des ALPC dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes
RVA	: Régie des Voies Aériennes
SADC	: Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe
TCA	: Traité sur le commerce des armes
UE	: Union Européenne
UE-PNDDR	: Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
UNMAS	: Service de Lutte Anti-mines des Nations Unies
UNREC	: Centre Régional pour la Paix et le Désarmement en Afrique
RECAAL	: Réseau Congolais d'Action sur les Armes Légères
RRSS	: Réseau pour la réforme du secteur de sécurité
IANSA	: Réseau international d'action sur les armes légères
CRISPAL	: Cris de secours sur la prolifération des armes légères
RASALAC	: Réseau d'action sur les Armes Légères en Afrique Centrale
CAVA	: Cadre de concertation sur les armes légères et la violence armée
CD	: Contrôle démocratique du secteur de sécurité et de défense
ALPC	: Armes légères et de petit calibre
GJS	: Gouvernance judiciaire et sécuritaire (du PNUD)
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement



Avant-propos

Les guerres récurrentes en République Démocratique du Congo (RDC) ont connu l'implication et la participation de plusieurs armées étrangères, soit pour appuyer les groupes armés, soit pour soutenir le Gouvernement légal. Ces guerres furent les plus meurtrières que l'Afrique ait connues, au regard du prix payé par la population ayant dépassé toute imagination humaine. L'une des caractéristiques majeures de ces différents conflits est la détention illégale et l'utilisation abusive des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) qui ont engendré les transferts non contrôlés et non réglementés de ces armes avec comme corollaire l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

Ce sombre bilan a obligé la RDC à mesurer l'ampleur du problème auquel elle était confrontée. Dans cette situation post-conflit, il s'en est suivi un réel besoin de contrôle et de gestion des stocks des ALPC afin, à court terme, d'en réduire la circulation illicite et la violence armée, et à long terme, d'en réglementer la détention, l'utilisation et les transferts conformément aux normes et standards régionaux et internationaux en vigueur.

La Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et la Réduction de la Violence Armée (CNC-ALPC) qui a reçu mission auprès du Gouvernement de la République par son arrêté interministériel n° 020/2008 du 30 mai 2008 portant création, organisation et fonctionnement et pour se conformer aux prescrits du Programme d'Action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer la circulation illicite des ALPC sous tous ses aspects (PoA) du juillet 2001 et du Protocole de Nairobi (d'avril 2004), avait élaboré un Plan d'Action National (PAN) de contrôle et de gestion des ALPC pour le quinquennat allant de 2012 à 2016. Les résultats déjà atteints dans sa mise en œuvre n'ont pas pu couvrir toute l'étendue du territoire national et toutes les activités prévues suite à une faible mobilisation des ressources pour leurs réalisations.

C'est dans cette optique que le Gouvernement de la République à travers la CNC-ALPC a développé le présent PAN allant de 2018 à 2022, visant à résorber les problèmes de :

- La circulation illicite des ALPC ;
- La faible capacité de contrôler et de gérer les ALPC et leurs munitions ;
- L'absence des outils normatifs efficaces relatifs aux ALPC en RDC.



Ce PAN de contrôle et de gestion des ALPC en RDC, est conçu pour être un outil de référence largement consensuel par et pour tous ceux qui veulent voir la paix s'installer durablement dans notre pays afin de voir un développement humain durable devenir une réalité.

Au nom du Gouvernement, j'invite mes compatriotes congolais à s'approprier pleinement des perspectives de ce PAN de contrôle et de gestion des ALPC en RDC qui constitue pour eux une réponse adéquate à la question de l'éradication de la circulation illicite des ALPC et la réduction de la violence armée dont ils ont été tant de fois victimes. C'est aussi l'occasion d'exhorter la communauté internationale, les partenaires techniques, opérationnels et financiers à continuer d'appuyer le Gouvernement Congolais, à travers la CNC-ALPC, dans le combat engagé pour le rétablissement total de la sécurité des personnes et de leurs biens.

Au nom du Président de la République Démocratique du Congo et du Gouvernement Congolais, je tiens à exprimer ma gratitude aux différents services techniques ainsi qu'aux couches des populations Congolaises pour leurs implications avérées dans le rétablissement de l'autorité de l'Etat en général, et dans l'instauration d'un système efficace de contrôle et de gestion des ALPC, en particulier.

J'exprime ma gratitude à nos partenaires traditionnels dans cette thématique parmi lesquels le **RECSA**, le **PNUD**, la **MONUSCO**, l'**UNMAS** et l'**ONG Internationale MAG** pour avoir accompagné financièrement, techniquement et logistiquement la CNC-ALPC dans le développement de ce Plan d'Action National de Contrôle et de Gestion des ALPC en RDC.

Le champ d'action étant vaste, les défis à relever immenses, la République Démocratique du Congo lance un appel à ses partenaires de développement pour soutenir la mise en œuvre effective de ce PAN en appuyant la CNC-ALPC à atteindre ses objectifs et les missions lui assignées par le Gouvernement Congolais.

Prof. Henri MOVA Sakanyi

Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité,
Président de la Réunion Ministérielle de la CNC-ALPC.



Remerciements

Au Chef de l'Etat, Président de la République et Commandant suprême des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et de la Police Nationale Congolaise, Son Excellence **Joseph KABILA KABANGE**, pour son engagement profond dans la lutte contre la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et la réduction de la violence armée afin d'arriver à la paix et au développement durable dans notre pays.

Aux institutions et personnalités de la République Démocratique du Congo (RDC) ayant contribué à l'élaboration de ce Plan d'Action National (PAN), notamment les Ministres faisant partie de la réunion ministérielle de la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et la Réduction de la Violence Armée (CNC-ALPC), le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, Son Excellence Monsieur le Professeur **Henri MOVA Sakanyi**, et ses collègues, le Vice-Premier Ministre; Ministre des Affaires Etrangères et Intégration Régionale, Son Excellence Monsieur **Léonard SHE OKITUNDU** et Ministre de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion Sociale, Son Excellence Monsieur **Crispin ATAMA TABE**, sans oublier le Vice-Ministre de l'Intérieur et Sécurité, Son Excellence Monsieur **Basile OLONGO PONGO**.

Nos sincères remerciements sont adressés au Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC, le Colonel **Jean-Pierre KASONGO KABWIK** et à tout son personnel, pour les efforts et leur engagement incessant dans la réalisation des missions leur assignées par le Gouvernement de la RDC ; aux membres de Cabinets de la Réunion Ministérielle et à tous les Ministères impliqués dans la thématique ; qu'ils trouvent tous ici l'expression de la gratitude et la franche collaboration de la CNC-ALPC.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les autorités politiques et administratives, aux Forces de Défense et Sécurité : Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), Police Nationale Congolaise (PNC), Maison Militaire du Président de la République (MM), Agence Nationale de Renseignements (ANR), Direction Générale de Migration (DGM), Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) et Direction des Douanes et Accises (DGDA), aux Chefs Coutumiers, aux leaders d'opinion, aux organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de sécurité (CAVA, WILPF, CRISPAL-AFRIQUE, SECURITAS CONGO), sans oublier tous les experts nationaux et internationaux ayant participé aux ateliers de rédaction et d'adoption de ce PAN qui ont eu lieu respectivement à Kinshasa, du 1er au 2 décembre 2017 et le 06 Mars 2018.



Que les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Royaume-Uni, et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le Centre Régional de Contrôle des ALPC (RECSA) trouvent ici notre gratitude pour leur assistance à la mise en œuvre de quelques activités du premier PAN (2012-2016). Cette assistance qui a donné des avancées significatives dans la réalisation sur le terrain, avec l'accompagnement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les ONG Internationales, Mine Advisory Group (MAG), Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) et Bonn International Center for Conversion (BICC).

Notre reconnaissance va aussi au service de lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) en RDC, à la Section de Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) de la MONUSCO et à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour leurs apports au présent outil ainsi que leurs soutiens tout au long du processus de développement et de finalisation de ce PAN.

Pour les travaux de consolidation et de finalisation du présent Plan d'Action National de Contrôle et de Gestion des Armes Légères et de Petit Calibre en République Démocratique du Congo qui ont eu lieu du 26 décembre 2017 au 10 janvier 2018, nos remerciements s'adressent au groupe d'experts composé de : Monsieur **John-César BO-FAKA BAKAMBO**, Directeur de la Logistique ai. à la CNC-ALPC ; Monsieur **Zephyrin MOSH**, Chef de Service Administratif à la CNC-ALPC et Expert national en ALPC ; Monsieur **Danilon LIFONGO**, chargé d'études et projet à la CNC-ALPC ; Colonel **TONGO MBENGA**, Chef de Département Ordonnance à l'Etat-major Général des FARDC ; **Colonel Walter NLANDU MATONDO**, Chef de Département Logistique à la Base Logistique Centrale des FARDC ; **Lieutenant-Colonel Mbayo BILIMA**, Commandant Second du bataillon Ordonnance/ Base Logistique Centrale des FARDC ; **Major Franck KALEND YAV** de la Maison Militaire du Chef de l'Etat ; **Colonel Faustin KAPANGA** de l'Etat-major Renseignements FARDC ; Monsieur **Felix NGBANDAKE**, Directeur au sein de l'Agence Nationale de Renseignements ; Monsieur **Georges BADIBANGA**, Chef de Division à la Direction Générale de Migration ; Monsieur **Gaby BOMOLO**, Chef de Division au Ministère de l'Intérieur et Sécurité ; et Monsieur **Hardy GIEZENDANNER**, Expert UNMAS sur les stratégies de contrôle des ALPC.

Enfin, que toutes et tous comme héros dans l'ombre ayant contribués de loin ou de près à l'aboutissement de ce Plan d'Action National de contrôle et de gestion des ALPC en RDC trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

RESUME DU PAN

Le présent Plan d'Action National (PAN) est élaboré pour servir de continuité au premier PAN qui avait connu un long processus de réflexion, d'échange, d'études, d'analyses et de développement ainsi que des enquêtes menées par la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC) et ses partenaires traditionnels. La collecte des données, les recommandations issues des ateliers et séminaires ont permis d'élaborer une stratégie ayant abouti à la rédaction de ce deuxième PAN de contrôle et de gestion des ALPC en RDC pour une durée de cinq ans (2018-2022).

Ce PAN de contrôle et de gestion des ALPC en RDC s'articule autour de cinq chapitres répartis comme suit :

- Chapitre I Introduction générale ;
- Chapitre II Méthodologie et processus d'élaboration du PAN ;
- Chapitre III Présentation de la situation nationale ;
- Chapitre IV Stratégie de lutte contre la circulation illicite des ALPC en RDC ;
- Chapitre V Planification du PAN 2018-2022.

Le premier chapitre parle du contexte général actuel de la République Démocratique du Congo, entre autre la situation sécuritaire du pays dont les conflits armés et leurs corollaires notamment la violence armée et la circulation illicite des ALPC qu'il a connu depuis plusieurs décennies. Cette situation a causé la perte en vies humaines de plus de six millions des personnes, la destruction du tissu socioéconomiques de base, nuisant les efforts engagés par le gouvernement pour assurer la promotion et la reconstruction nationale ainsi que le bien-être du peuple Congolais. Ce chapitre permet de comprendre l'évolution de la situation sécuritaire du pays qui s'accommode avec les objectifs et les résultats attendus de ce PAN de contrôle et de gestion des ALPC en RDC.

Le deuxième chapitre n'est autre que la méthodologie utilisée pour arriver à l'élaboration, le chemin parcouru pour la mise sur pied de ce document stratégique ainsi que la cohésion et l'implication de toutes les parties prenantes dans la thématique. Ce chemin qui est une suite logique des études, des ateliers au profit des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la lutte contre la prolifération illicite des ALPC.



Le troisième chapitre est axé sur la situation générale de l'évolution sécuritaire dans le pays par une présentation sur tout le plan dans l'espace et dans le temps. Cette présentation de la situation générale a été rendue possible grâce à un travail de collecte des données organisé par la CNC-ALPC avec l'appui logistique et financier du Gouvernement Congolais et ses partenaires. Ceci a permis la mise à jour de l'évaluation de la situation sécuritaire du pays.

Le quatrième chapitre est centré sur la stratégie nationale de lutte contre la circulation illicite des ALPC et sur sa mise en œuvre par la CNC-ALPC dont le PAN précédent a connu quelques avancées significatives dans le cadre de son implémentation. Il s'articule sur cinq piliers principaux, à savoir :

1. Développement d'institutions efficaces ;
2. Instruments et accords régionaux et internationaux sur les ALPC en RDC ;
3. Mobilisation des ressources ;
4. Contrôle et gestion des ALPC ; et enfin
5. Provision effective d'information.

Le cinquième chapitre parle de la planification du PAN 2018-2022, dont la projection de sa mise en œuvre sur terrain et / ou les activités sont identifiées avec leurs coûts et moyens clairement établis dans un cadre logique soutenu par un budget à la hauteur de **58.437.625 USD** avec un plan de décaissement suivant un chronogramme établi à cet effet. Et à la fin, une conclusion pour cette stratégie nationale de contrôle et de gestion des ALPC pour une réduction sensible de la violence armée en République Démocratique du Congo.

Le Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC,

Jean-Pierre KASONGO KABWIK

Colonel



1.1. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo, située au centre de l'Afrique avec une superficie de 2.345.409 Km² et plus de 70.000.000 d'habitants, est classée au 2ème rang mondial en termes de surface boisée des forêts. Elle compte 9.600 Km de frontières qu'elle partage avec neuf pays voisins, à savoir : la République du Congo, la République Centrafricaine et le Sud-Soudan (au Nord et au Nord- Est) ; l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie (à l'Est et au Sud- Est) ; l'Angola et la Zambie (au Sud).

Les conflits armés avec leurs corolaires, la violence armée et la circulation des ALPC, que la RDC a connus depuis deux décennies, ont entraîné des pertes en vies humaines de près de 6 millions d'âmes, détruisant les tissus socioéconomiques de base et réduisant les efforts des autorités nationales pour assurer la promotion et le bien-être du peuple congolais.

Aussi, pour juguler ces fléaux, relancer l'économie, assurer la sécurité des populations et de leurs biens et combattre les effets pervers que cette situation a engendrés, est-il urgent et nécessaire de définir la stratégie dans le Plan d'Action National afin de contrôler efficacement les ALPC, réglementer leur circulation et leur détention dans un programme global, pour répondre à la mission confiée à la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée.

1.1 .1. Du point de vue politique

Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont la principale cause est celle de la légitimité des Institutions et de leurs animateurs ayant engendré des contestations qui ont connu le point d'orgue (point culminant) avec la guerre qui a embrasée le pays de 1996 à 2002.

Pour mettre fin à cette crise et donner au pays les chances de se reconstruire, les acteurs politiques et ceux de la société civile se sont retrouvés en Afrique du Sud dans le cadre du dialogue inter congolais qui a abouti à la signature de l'Accord Global et Inclusif lequel a mis fin à la guerre et à la division du pays.



La Constitution de la République, votée par référendum, a permis d'organiser les élections de 2006 et de 2011, dotant le pays des Institutions légitimes, laquelle Constitution a, entre autres, permis le passage de 11 à 26 provinces à savoir : Kinshasa (Capitale), le Haut-Katanga, Haut Lomami, Lomami, Sankuru, Kasai Oriental, Kasai Central, Kasai, Ituri, Equateur, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Maniema, Tshuapa, Tshopo, Bas-Uele, Haut-Uele, Lualaba, Tanganyika, Kwango, Kwilu, Mongala, Mai-Ndombe, Kongo-Central.

La RDC a ainsi retrouvé sa place dans le concert des nations, situation lui ayant permis de renouer la coopération tant bilatérale que multilatérale avec ses partenaires. La réunification, la réconciliation nationale et la reconstruction sont devenues une réalité.

A la suite de la non tenue des élections générales fin 2016, un Accord politique a été signé sous les auspices de la CENCO en date du 31 décembre 2016 au Centre Interdiocésain entre les acteurs politiques de la majorité présidentielle, de l'opposition ainsi que de la Société Civile dans l'ultime objectif d'organiser les élections libres, transparentes et apaisées en RDC.

1.1.2. Du point de vue socioéconomique

Après les élections de 2006 et 2011, la RDC s'est résolument engagée à apurer sa dette extérieure et relancer son économie. Les grands travaux de la reconstruction des infrastructures ont été entrepris notamment par la construction et la réhabilitation des centres de santé, des écoles, les routes et les ponts ont été construits pour permettre l'intégration économique du pays ainsi que l'évacuation des produits de première nécessité vers les centres de consommation.

Depuis la chute du prix des matières premières sur le marché mondial, l'économie de la RDC est asphyxiée et la monnaie nationale s'est dépréciée par rapport aux principales devises étrangères.

Cette dépréciation a eu des implications sur le plan social avec la baisse du niveau de vie de nos populations. En dépit de cette situation, le Gouvernement de la République s'emploie à jeter des bases solides pour relancer l'économie et améliorer le social de la population.

1.1.3. Du point de vue sécuritaire

La situation sécuritaire en RDC demeure de plus en plus préoccupante. Il est

au quotidien fait état de cas d'insécurité commis à différents lieux de son territoire, soit par des hommes armés identifiés ou non, soit par des groupes et forces armés se retrouvant souvent dans les zones d'exploitation minière.

Cette insécurité est à la base de plusieurs massacres, disparitions, déplacements de populations, viols et violations massives des droits humains et du droit international humanitaire, l'expansion rapide du VIH/Sida, les pillages des ressources naturelles, l'instabilité politique – économique et sociale.

L'Est de la RDC connaît en permanence une recrudescence des conflits ethniques, les attaques des groupes armés nationaux et étrangers notamment les ADF, les FDLR, les LRA, les éleveurs nomades MBORORO, groupe armé Yabili, rebelles FRPI, groupe armé Bayuyu (kabambare), les éléments de l'ex M23 (Rutshuru), groupe armé Nyatura, Mai-mai Mazembe (Lubero), et Mai-mai Yakutumba (Fizi) .

L'Ouest et le Centre ne sont pas restés en marge de cette insécurité. A cet effet, depuis le mois d'Août 2016, l'espace Grand Kasai comprenant les provinces du Kasai central, Kasai, Kasai Oriental, Sankuru et Lomami a été secoué par l'activisme de la milice Kamwina-Nsapu dont les membres se recrutent parmi les enfants et les jeunes âgés de 12 à 18 ans. Cette milice a endeuillé plusieurs familles ainsi que la communauté internationale par le meurtre de deux Experts de l'ONU ; s'attaquant aux symboles de l'Etat et ayant provoqué le déplacement des populations vers les provinces voisines du Tanganyika, Lualaba, Kwilu, Kwango voire la ville de Kinshasa et l'Angola.

Cette situation a connu une amélioration suite aux efforts de réconciliation et de sensibilisation des acteurs engagés dans ce conflit par le Gouvernement ayant favorisé la reddition de bon nombre de ces miliciens. La Conférence sur la paix, la sécurité et le développement de cet espace dont l'une des recommandations a fait l'objet de l'organisation d'une campagne de Désarmement Civil Volontaire. Un nouveau Chef Coutumier de Bajila Kasanga a été intronisé selon les us et coutumes de la contrée.

L'Ouest est confronté au phénomène BUNDU DIA MAYALA (ex Bundu dia Kongo), actif à Kinshasa et dans la Province du Kongo Central. Cependant, la présence des FLEC-FAC y est aussi signalée. Le Conflit entre les Anti-balaka et Seleka en République Centrafricaine, la fabrication artisanale des ALPC dans le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi sont sources d'insécurité dans le Grand Equateur et les provinces du Bas et Haut-Uélé.



1.2. LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE ET DE GESTION DES ALPC (2012-2016)

Le Plan d'Action National de 2012 à 2016, est le fruit de la volonté et la détermination du Gouvernement congolais dans le domaine de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et la violence armée en République Démocratique du Congo et le résultat d'un long processus de réflexions et d'échanges, d'études, d'analyses et de développement mené par la CNC-ALPC et ses partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RDC.

Il s'articule autour de quatre chapitres, à savoir : l'introduction générale ; la méthodologie et le processus d'élaboration du PAN ; l'évaluation de la situation nationale et afin, les stratégies de lutte contre la circulation illicite des ALPC en RDC.

Dans ces chapitres, le Gouvernement Congolais s'est assigné quelques objectifs majeurs dans la lutte contre la circulation illicite des ALPC et la violence armée devant lui permettre à renforcer le contrôle efficace de toutes les armes légères et de petit calibre circulant sur son territoire national avec le souci de réduire sensiblement la violence armée dont la population civile est victime, notamment :

- Renforcer les capacités du cadre institutionnel ou organe de coordination de l'action gouvernementale de lutte contre la prolifération des ALPC ;
- Harmoniser la législation sur les ALPC conformément aux engagements régionaux et internationaux pris par la RDC ;
- Renforcer la gestion efficace des armes légères et de petit calibre détenues par le gouvernement ;
- Offrir effectivement l'information tant par la coopération internationale et régionale que par la sensibilisation de la population civile sur le danger des ALPC ;
- Mobiliser les ressources financières et matérielles nécessaires pour la mise en œuvre des activités projetées par le PAN.

1.2.1. Les résultats

Avec l'appui du Gouvernement congolais et de ses partenaires tant nationaux qu'internationaux, la CNC-ALPC a pu réaliser les activités suivantes :



- Formation des acteurs étatiques et non-étatiques de la CNC-ALPC;
- Sensibilisation de la population civile sur le danger des ALPC ;
- Sensibilisation de la population civile à la remise volontaire lors des opérations de désarmement civil volontaire par la CNC-ALPC ;
- Construction et installation des bureaux des antennes provinciales de la CNC-ALPC à Boma, Bunia, Kisangani, Mbandaka, Lubumbashi et Bukavu;
- Evaluation des armuriers et des armureries ainsi que de l'installation des prototypes d'armureries préfabriquées ;
- Lancement de la campagne nationale de désarmement civil volontaire dont phase pilote a commencé en ITURI ;
- Collecte des armes et des munitions durant la phase pilote de la campagne de désarmement civil volontaire ;
- Triage et classification des ALPC collectées durant le désarmement civil volontaire ;
- Destruction des armes et des munitions ;
- Démarrage et continuité des opérations de marquage des ALPC en RDC, eu sein des unités des FARDC et de la PNC ;
- La mise en place en cours, du serveur central pour la gestion des armes marquées ;
- L'adoption de la proposition de loi sur ALPC par les deux chambres du parlement en des termes divergents

1.2.2.. Leçons apprises

- Planifier les activités dans le temps et dans l'espace, multiplier les contacts avec les bailleurs de fonds pour mobiliser les moyens financiers nécessaires ;
- L'établissement et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation afin mesurer les activités, la mise en œuvre et l'impact du PAN ;



- Renforcer la Commission Nationale de Contrôle des armes légères et de petit calibre dans la coordination de toutes les activités ayant trait à la lutte contre la prolifération des ALPC en RDC.

1.3. **JUSTIFICATION**

Faisant suite aux résultats déjà atteints dans le premier plan d'action national (2012-2016), le Gouvernement de la République Démocratique du Congo continue à combattre les fléaux que sont la prolifération et le trafic illicite d'ALPC qui ont endeuillé plusieurs familles et provoqué les mouvements de la population dans notre pays.

A travers la CNC-ALPC, structure spécialisée du Gouvernement, la République Démocratique du Congo se base sur la mise en œuvre des instruments juridiques ou politique qu'elle a adopté, signé, ou ratifié en l'occurrence le Programme d'Action des Nations Unies (PoA de 2001), la Déclaration de Nairobi (de 2003), le Protocole de Nairobi (de 2004), le protocole sur les armes à feu (2005), l'instrument international de traçage (2005), le protocole de la SADC et la Convention de Kinshasa (de 2010), ainsi que le Traité sur le Commerce des Armes (TCA de 2013).

Le développement de ce deuxième plan d'action national sur le contrôle et la gestion des ALPC en RDC, va indubitablement résorber le problème de:

- La circulation illicite des ALPC ;
- la faible capacité de l'Etat congolais de contrôler et gérer les armes et les munitions ;
- l'absence des outils normatifs efficaces relatifs aux ALPC sur le territoire national.

Ce Plan d'Action National qui n'est autre que la continuité de la stratégie nationale passée, s'étend sur le quinquennat 2018-2022. Il présente une série d'activités et d'indicateurs détaillés résumés en huit axes d'interventions à savoir :

- Le cadre légal ;
- Le développement d'un cadre institutionnel efficace ;
- La gestion efficace des stocks d'armes et des munitions (PSSM) ;



- Le renforcement des capacités ;
- La sensibilisation et la conscientisation ;
- La recherche ;
- Le suivi et le contrôle ;
- L'évaluation.

1.3.1. Objectifs et résultats attendus

1.3.1.1. Objectifs généraux

D'une manière générale, ce Plan d'Action National vise à :

- Assurer la sécurité de la population ;
- Réduire la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

1.3.1.2. Objectifs spécifiques

Le Plan va permettre à :

- Poursuivre le déploiement des antennes de la CNC-ALPC sur le territoire national ;
- Harmoniser les outils normatifs sur les ALPC conformément aux engagements régionaux et internationaux pris par la RDC ;
- Renforcer la gestion des stocks d'armes et des munitions ;
- Sensibiliser et Conscientiser la population civile à la remise volontaire des ALPC et à son implication dans le processus ;
- Récupérer toutes les armes illégalement détenues par la population civile ;
- Renforcer la coopération régionale et internationale par la participation de la RDC aux fora ainsi que la présentation des rapports d'évolution de la situation liée aux ALPC ;
- Poursuivre la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du présent Plan d'Action National.

1.3.2. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre de ce Plan d'Action National, les résultats ci-après seront atteints :



- La CNC-ALPC est déployée dans le reste des provinces ;
- Les outils normatifs sur les ALPC en RDC, conformément aux engagements régionaux et internationaux sont harmonisés et mis en œuvre ;
- La gestion des stocks des armes et munitions est renforcée ;
- La population civile étant sensibilisée et conscientisée, s'implique dans le processus et parvient à remettre volontairement des ALPC ;
- Les armes illégalement détenues par la population civile sont effectivement récupérées ;
- la RDC participe aux différents fora régionaux et internationaux et présente régulièrement le rapport d'évolution de la situation liée aux ALPC ;
- Les ressources financières servant à la mise en œuvre du présent Plan d'Action National sont mobilisées et disponibles.



L'élaboration du présent PAN suit une méthodologie et un processus dont les principales articulations sont les suivantes :

1. Collecte des informations ;
2. Analyse et révision du PAN 2012-2016 ;
3. Développement du PAN; et
4. Partenaires au processus.

2.1. Collecte des informations

Au cours la dernière année couverte par le premier Plan d'Action National, la CNC-ALPC a co-organisé ou coordonné avec les partenaires régionaux et / ou internationaux, plusieurs études, recherches ou évaluations qui ont servi de base pour la rédaction et le développement du nouveau Plan d'Action National. Ceci inclut une évaluation des capacités et pratiques en matière de gestion des stocks d'armes et des munitions dans les provinces de l'Equateur et du Nord-Ubangi, effectuée en 2016 par BICC, GRIP et MAG, sous la supervision de la CNC-ALPC ainsi qu'une évaluation de base nationale de la gestion des armes et des munitions, organisée par le Gouvernement de la RDC à travers la CNC-ALPC avec l'appui de l'UNIDIR, en collaboration avec l'UNMAS et la MONUSCO en août 2016 à Kinshasa.

Pour obtenir davantage des informations et des données pour la planification des prochaines activités de ce Plan d'Action National, la CNC-ALPC, avec l'appui financier des partenaires internationaux, a conduit des missions de consultations au niveau provincial et national en août 2017 afin d'obtenir des informations sur la situation réelle en matière des ALPC à Kananga, Goma, Bukavu, Kalemie et Kisangani.

2.2. Analyse et révision du PAN 2012-2016

Les données collectées durant les études réalisées sur terrain en collaboration avec l'UNMAS, l'UNIDIR, le GRIP, le BICC, la MONUSCO et le MAG ont permis de mettre en place une base des données initiales aux fins de faciliter les projections ainsi que les activités incluses dans le présent PAN.



A cet effet, un atelier d'analyse et de révision du Plan d'Action National 2012-2016 a été organisé à Kinshasa, dans la salle UTEX II / Monusco, le 1^{er} et le 02 Décembre 2017. Cet atelier organisé par la CNC-ALPC, a regroupé tous les Experts des services compétents du Gouvernement Congolais, la Société Civile ainsi que les partenaires internationaux.

Parmi les participants, nous retenons les Experts des ministères et des services ci-après : MINISTRE DE L'INTERIEUR ET SECURITE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET INTEGRATION REGIONALE, MINISTRE DU GENRE, FAMILLE ET ENFANTS ,CNC-ALPC , CCLAM , FARDC (EMG, CORPS LOGISTIQUE, BASE LOGISTIQUE CENTRALE , EM RENSEIGNEMENTS), MAISON MILITAIRE DU CHEF DE L'ETAT , PNC , ANR , DGM , ICCN , SOCIETE CIVILE , MONUSCO , UNMAS , MAG , NPA , PNUD.



Photo de famille : atelier d'élaboration du Plan d'action National à Kinshasa, le 1^{er} et 02 décembre.



Echange entre le Colonel JP Kasongo, Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC(à droite) et Mr Philippe Renard, Chef de Programme Unmas pour les étapes futures du plan d'action National



Travaux en groupe d'experts pendant la rédaction du plan d'action national , le 02 décembre 2017

De ces travaux ont découlé plusieurs recommandations qui ont servi à l'harmonisation du document final par un groupe restreint d'Experts des différents services étatiques. Ces grandes lignes et orientations ont été renforcées au cours des séances de travail organisées à Kinshasa du 26 Décembre 2017 au 09 Janvier 2018.

1.3. Développement du PAN 2018-2022

A la suite des travaux du groupe d'experts tenus à Kinshasa, le processus du développement du Plan d'Action National s'est poursuivi au sein des différents services.

Pour ce faire, le premier draft du Plan d'Action National, résultat des travaux du groupe d'Experts, a été transmis au Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC pour y apporter les avis et considérations nécessaires avant son adoption finale en plénière. Après son adoption, il a été soumis au Gouvernement de la République à travers Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité pour validation. Plan d'Action National ainsi validé, a été publié et transmis aux différents services de l'Etat, aux membres du Gouvernement, aux Ambassadeurs, aux partenaires ainsi qu'aux organisations de la Société Civile.

Les différentes étapes du développement du Présent Plan d'action national sont les suivantes :

- La collecte des données sur terrain ;
- L'atelier de révision et de rédaction,
- Les travaux de finalisation par le groupe d'Experts restreint,
- L'atelier d'adoption par le groupe d'expert,

- La validation par le Gouvernement, et
- La publication lors de la conférence des bailleurs.

1.4. Partenaires au processus

Plusieurs partenaires ont concouru à l'élaboration du présent PAN, notamment :

- l'UNIDIR qui a conduit les travaux d'évaluation nationale de base sur la gestion des armes et munitions en République Démocratique du Congo, en août 2016,
- l'ONG Internationale MAG qui a appuyé la collecte des données sur terrain dans les différentes provinces, notamment : le Nord-Kivu, le Tanganyika, le Sud-Kivu, le Kasai et la Tshopo.
- l'UNMAS et la MONUSCO qui ont appuyé l'atelier de révision et de rédaction ainsi que la finalisation en collaboration avec ONG Internationale MAG.
- l'adoption, la validation et la publication du document final du plan d'action national ont été rendus possible grâce aux efforts du gouvernement congolais appuyé par l'UNMAS et la MONUSCO, l'UNIDIR, le GRIP et le MAG.



Les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) sont considérées, en République Démocratique du Congo, comme une des principales causes d'insécurité et d'instabilité socio-politique du pays. En effet, une quantité non négligeable de ce type d'armes est présente et circule illégalement en RDC, d'une province à une autre, dans les pays frontaliers, alimentant les conflits, la criminalité transfrontalière organisée et le banditisme. Elles contribuent également à l'émergence ou à la persistance des groupes armés, qui se révèlent comme une véritable menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité du pays et aussi de la région.

Avant la rédaction du Plan d'Action Nationale de Contrôle et de Gestion des Armes Légères et de Petit Calibre en République Démocratique du Congo de 2012 à 2016, la lutte contre la circulation illicite des ALPC a connu une avancée significative suite aux initiatives du Gouvernement visant à combattre la mauvaise gestion de stocks d'armes et munitions sur son territoire national. Toutefois, le caractère vulnérable de certains contrôles nationaux d'armes et munitions appartenant à l'Etat persiste, autant que l'existence des voies illicites d'approvisionnement pour les acteurs non-étatiques demeurent un obstacle considérable. En effet, ces deux défis s'imbriquent à mesure que la prolifération incontrôlée et le détournement des armes continuent à alimenter les conflits et les incidents avec usage des armes, particulièrement à l'Est, à l'Ouest et au Centre du pays, et constituent une réelle menace à la stabilisation et au développement durable de la République Démocratique du Congo.

3.1. Situation des ALPC en RDC

La RDC est en proie à la prolifération et la circulation illicite des ALPC sur la quasi-totalité du territoire consécutive à :

- L'existence des groupes armés nationaux et étrangers particulièrement dans la partie Est et Sud Est ;
- L'afflux massif des réfugiés dans les Provinces du Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Bas-Uélé, Haut-Uélé, Nord-Kivu et Sud-Kivu ;
- La fabrication artisanale, la circulation et détention des ALPC, dans le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi ;
- La Présence des éleveurs Mbororo et autres braconniers dans le Haut-Uélé et Bas-Uélé ;

- Le phénomène Kamwina Nsapu dans l'espace Grand Kasai ;
- Les conflits interethniques particulièrement entre Bantous et pygmées dans la Province de Tanganyika ainsi qu'entre Hema et Lendu dans la province de l'Ituri ;
- Les agitations des éléments du groupe mystico-religieux Bundu Dia Kongo et Bundu Dia Mayala, à Kinshasa et dans la Province du Kongo Central.

Il ressort des études du GRIP, de l'UNIDIR et des rapports globaux de la collecte des données sur terrain par la CNC-ALPC que la prolifération incontrôlée et le détournement des armes continuent à alimenter les conflits et les incidents avec usage des armes en République Démocratique du Congo. La situation de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre est remarquable aujourd'hui dans toutes les 26 provinces de la République ; et, cela a généré un comportement de criminalité et de banditisme qui semblent prendre le dessus sur la possession et l'utilisation des ALPC.

3.2. Causes et impacts négatifs des ALPC

Ils sont observables dans les Provinces ciblées après les études sur terrain et se présentent comme suit :

Au Centre :

- Principalement dans l'espace Grand Kasai, le mouvement insurrectionnel de Kamwina Nsapu a été à la base de l'insécurité élevée et lié à la détention illégale d'armes par la population civile et par les communautés locales. Comme zones de menaces : au Kasai central, nous avons : ville de Kananga, commune de Nganza, territoires de Dibaya, secteur de Dibatayi, de Tshimbulu, de Mfwamba, de Ndemba, de Mbulungu et de Luiza.

A l'Est :

- Au Nord-Kivu, la présence de groupes armés étrangers et nationaux, entre autres, les MAI-MAI et l'ADF-Nalu installer plus dans les sites miniers pour exploitation illicite des ressources minières ainsi que la présence de réfugiés sur le sol Congolais.
- Au Sud-Kivu, insécurité causée par la porosité des frontières du Nord au Sud-Kivu et les faibles effectifs des hommes en uniforme facilitent l'entrée des armes et de munitions qui alimentent les conflits ethniques. Il y a aussi la présence de

groupes armés soutenus par les autorités politico-locales, entre autres, ADF-Muimba et autres non identifiés.

Au sud :

- Dans la Province de Tanganyika, il y a présence de groupes armés non identifiés agissant par des attaques à répétition dans la ville de Kalemie. Des conflits inter-ethniques entre les pygmées (TWA) et les Bantous.

Au Nord :

- Dans les provinces de Nord Ubangi, Sud Ubangi, Bas-Uele, Haut Uele la circulation illicite des ALPC est consécutive notamment : à la fabrication artisanale des armes ; l'afflux des réfugiés centrafricains et sud soudanais; la présence des éleveurs nomades Mbororo et de braconniers.
- Dans la Province de la Tshopo, la circulation illicite des armes est liée à la fabrication artisanale des armes, les conflits fonciers, les conflits interethniques, la pauvreté, le déficit du contrôle systématique des armes détenues par les forces régulières.

Zones de conflits : Ville de Kisangani (Communes de Kabondo et de Mangobo), la localité d'Alibuku), les Territoires de Bafwasende (axe PK 232 et axe Bomili-Park Maiko), Ubundu (braconniers), Opala et Yahuma.

3.3. Sources des armes illicites en RDC

Tous les groupes consultés affirment que la porosité des frontières est l'un des principaux facteurs de la prolifération des ALPC. La quasi-totalité des provinces de la RDC est touchée par ce phénomène notamment, les localités frontalières de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi, du Soudan du Sud et de la République Centrafricaine sont jugées comme sources d'approvisionnement en ALPC. Le Territoire de Tshela (Province du Kongo Central), frontalier à l'Angola est aussi concerné.

Les groupes armés nationaux (les Mai-Mai, le FPJC/FRPI, M23, le mouvement insurrectionnel Kamwina Nsapu) et les groupes armés étrangers (LRA, FDLR, ADF) sont identifiés comme source d'approvisionnement en ALPC. A ceux-ci s'ajoutent également les trafics et les caches d'armes constatés dans certaines communautés où seraient impliqués différents leaders.



Le détournement des armes et munitions de service de Sécurité et de Défense au niveau local soit par la perte, le vol ou d'autre forme de détournement ont été identifié comme source des ALPC illicite.

Sont également reconnus, le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles, y compris le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, le commerce illicite de ces ressources et la prolifération ainsi que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre.



CHAPITRE IV : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CIRCULATION ILLICITE DES ALPEC EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le PAN du 1^e quinquennat de 2012 -2016, la RDC a réalisé des avancées significatives dans le domaine de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC grâce à l'appui de nos partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux, sous l'égide du Gouvernement de la RDC par le biais de la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de la Réduction de la Violence Armée .

Ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'implémentation des stratégies qui se sont appuyées sur trois axes principaux :

- le Développement d'Institutions efficaces ;
- la Gestion des Stocks d'ALPC des Forces Etatiques et Autres, et
- l'Offre effective d'information.

Pour le PAN du 2^e quinquennat 2018 – 2022, le but est de combattre le détournement des armes vers les sphères illicites. Les Stratégies à mettre en place vont reposer sur les quatre axes à savoir :

- Renforcement d'Institutions efficaces ;
- Instruments et Accords nationaux, Régionaux et Internationaux sur les ALPC ;
- Mobilisation de Ressources ;
- Contrôle et Gestion des ALPC.

4.1. RENFORCEMENT D'INSTITUTIONS EFFICACES

4.1.1. Au Niveau Stratégique

Sur le plan International

-  L'application et le suivi du PoA de 2001 ;
-  La participation de la RDC via la CNC – ALPC à la Première Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Désarmement et la Sécurité Internationale ;



- ✚ Faire le Suivi et le plaidoyer sur l'adhésion de la RDC au Traité sur le commerce des Armes (TCA).

Sur le plan Sous-Régional et Régional

- ✚ Application Stricte des directives du Protocole de NAIROBI ;
- ✚ Participation aux différents Ateliers et rencontres sur la Sécurité aux Frontières et le contrôle de la circulation des ALPC au niveau de l'UA, de la CEEAC, de la SADC, de la CIRGL, du COMESA et du RECSA;
- ✚ Prendre part aux Réunions du Comité Consultatif Permanent des NU sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale

Sur le plan National

Le Ministère de la Défense Nationale , Anciens Combattants et Réinsertion (MD-NAC-R) et la Maison Militaire du Chef de l'Etat (MM), jouent un rôle clé dans la planification ,la coordination, la supervision et la mise en œuvre des stratégies nationales et des principes directeurs conçus pour la gestion des armes et munitions(GAM),notamment l'achat de ces dernières pour les forces de Défense et de Sécurité .

De ce qui précède, il s'avère nécessaire de :

- ✚ Réactiver les Réunions Interministérielles (Intérieur, Affaires Étrangères et Défense) ;
- ✚ Faire un Plaidoyer pour la promulgation de la Proposition de loi en souffrance au Parlement en remplacement des lois 85-035 du 3 Septembre 1985, portant Régime des Armes et Munitions, et 85-212 du 3 Septembre 1985 portant Mesures d'exécutions ;
- ✚ Redynamiser le groupe de travail au sein de la CNC-ALPC, composé des Experts de toutes les parties prenantes et services compétents en matière des ALPC.

4.1.2 Au Niveau Opérationnel

La CNC – ALPC détient le mandat le plus explicite en termes de coordination des actions et stratégies visant la réduction de la circulation illicite des ALPC en RDC. Elle joue le rôle de premier plan au niveau opérationnel depuis son établissement et son champ d'activités se limite aux ALPC.

Sous sa coordination, des projets dans les thématiques de la gestion des armes et des munitions et des Programmes de collecte d'armes illicites et de renforcement des capacités institutionnelles dans divers domaines y compris celui du PSSM ont été mis en œuvre.

4.2. INSTRUMENTS ET ACCORDS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX SUR LES ALPC EN RDC

4.2.1. Renforcement de la Coopération Régionale

- Promouvoir le respect des Accords, des Traités et Conventions auxquels la RDC a souscrit ;
- Mettre en place des mécanismes bilatéraux et multilatéraux de lutte contre la circulation et le Trafic illicites des ALPC ;
- Promouvoir les échanges d'Informations dans le cadre de traçage des armes.

4.2.2. Renforcement de la Coopération Internationale

- Promouvoir les échanges d'Informations avec l'INTERPOL, conformément à l'instrument international de traçage des armes (ITI) ;
- Développer les mécanismes de lutte contre la circulation et le trafic illicite des ALPC ;
- Respecter les Accords et Traités auxquels la RDC a souscrit.

4.3. MOBILISATION DES RESSOURCES

4.3.1. Apport Local

4.3.2. Ressources Financières

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a doté la ligne budgétaire en faveur de la CNC-ALPC, mais cette dernière est insuffisante au regard des missions prévisions annuelles.

Tenant compte des différentes opérations à mener sur terrain pour combattre la menace de la prolifération des ALPC, Il est nécessaire de majorer cette ligne tout en la rendant plus effective, eu égard à la configuration administrative actuelle de la RDC (26 provinces).

4.3.1.2 Ressources Humaines

Augmenter la CNC – ALPC en Personnel devant couvrir toute l'étendue du Pays (26 provinces). Ces ressources humaines sont composées de :

- Experts permanents ;
- Experts non permanents ; et,
- Personnel d'appoint.

4.3.1.3 Ressources Matérielles

Equiper la CNC – ALPC en Matériels ci – après :

- Bâtiment ;
- Lot de terre pour la construction ;
- Matériels Roulants ;
- Matériels de Communication ;
- Matériels Informatique et Bureautique.

4.3.2. Assistance Internationale

4.3.2.1 Ressources Financières

La RDC connaît des avancées dans le domaine de lutte contre la Violence Armée, le trafic et la Circulation Illicite des ALPC, grâce aussi à l'appui Financier de la communauté Internationale par le biais des organismes du Système des Nations Unies, des autres organisations régionales et sous-régionales ainsi que des ONG spécialisées. Tenant compte des défis à relever ainsi qu'à l'immensité du pays, une assistance financière et technique de la communauté internationale s'avère très nécessaire.

Pour ce faire, la stratégie de la République Démocratique du Congo à travers la CNC-ALPC vise à se faire mieux connaître auprès des fournisseurs d'assistance internationale tant en RDC que dans les Fora internationaux et régionaux ayant comme sujet le contrôle et la gestion des ALPC et de leurs munitions. A cet effet, il sera mis en place, dans le présent PAN, un basket Fund des donateurs aux fins de faciliter la visibilité, le suivi des activités tout en mobilisant le plus des ressources possible.

4.3.2.2 Assistance Technique

Le présent plan d'action national prévoit de renforcer la capacité du Personnel de la CNC– ALPC en sollicitant l'expertise Internationale dans les différentes thématiques à savoir :

- Le cadre légal ;
- La gestion des stocks (PSSM) ;
- Le profilage et traçage des armes ;
- Le Marquages des armes ;
- La Conscientisation et la sensibilisation ;
- La recherche ;
- Le développement des projets ainsi que les mécanismes de financement.

4.4. CONTROLE ET GESTION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

4.4.1 Cadre Légal et Législation Nationale sur les ALPC



Adoption de la proposition sur les armes légères et petit calibre par le Sénat en deuxième lecture en Novembre 2013

Le cadre juridique actuel sur la gestion des ALPC ne répond pas de manière adéquate aux standards et aux Accords régionaux et internationaux auxquels la RDC a souscrit.

Suite aux faiblesses des lois existantes (85-035 et 85-212), l'adoption de

la proposition de loi en souffrance dans les deux chambres du parlement (Commission mixte paritaire Assemblée nationale – Sénat), devrait faire l'objet d'un lobbying conséquent, tout en y intégrant les éléments nécessaires des instruments juridiques internationaux concernant la RDC (Traité sur le commerce des armes et Convention de Kinshasa).

A cet effet, il est impérieux, de commun accord avec les organisations de la société civile travaillant dans la thématique des ALPC ainsi que les Experts des services compétents, de faire une relecture (Harmonisation) de la proposition de loi, en les conformant aux standards internationaux.



Les Contrôles des Transferts d'armes sont gérés exclusivement par la Maison Militaire, étant donné que la RDC ne fabrique pas d'armes, lesdits contrôles se rapportent principalement aux activités d'importation. La RDC ne Ré-transfère pas des Armes à d'autres Etats. Les Achats des Armes sont effectués exclusivement sous l'autorité du Ministre de la Défense Nationale (MDN), un processus conduit par les FARDC. C'est ce dernier qui jouit du mandat de signer les certificats d'utilisateurs finaux et l'importation d'armes procède de demandes exprimées par chaque service de sécurité de l'état sur base d'une évaluation des besoins opérationnels.

A l'importation, les armes sont réceptionnées directement par la Base Logistique Centrale des FARDC, enregistrées à la réserve et distribuées aux Forces de Défense et Sécurité. A part la maison Militaire et le Ministère de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion, aucune autre Autorité nationale n'est impliquée dans le processus du contrôle des transferts.

Considérant les faiblesses du cadre juridique et le besoin pour la RDC de le rendre conforme aux standards régionaux et Internationaux, les efforts pour revoir, ajuster et adopter un cadre juridique national sur les contrôles des transferts constituent une priorité pour le Gouvernement Congolais.

4.4.3. Profilage et Traçage des ALPC

Toute activité conduite par la RDC consistant à retracer l'origine des armes est limitée aux opérations telles que Pays fabricant, année de fabrication, calibre,...

Dans le présent plan d'action national, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo entend renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'identification et la traçabilité des armes et munitions en passant par les opérations de Profilage. Pour ce faire la stratégie de la RDC durant ce quinquennat dans le domaine de profilage consiste par :

- Le renforcement des capacités des experts dans le domaine de profilage ;
- L'acquisition des matériels appropriés pour le profilage ;
- L'insertion du profilage comme activité permanente au sein des Forces de Défense et sécurité en RDC ainsi que durant les opérations de Désarmement Civil Volontaire coordonnées par la CNC-ALPC.

4.4.4. Marquage des ALPC



Mise en place de l'équipe de marquage d'armes au sein des FARDC à Kinshasa
Base Logistique Centrale des FARDC, 2015



Mise en place de l'équipe de marquage d'armes au sein de la PNC à Kinshasa
Commissariat Général PNC, 2017

Le processus de marquage d'armes étatiques démarré en Janvier 2015 est en cours d'exécution. Actuellement, les statistiques s'élèvent à plus de 49.550 armes marquées dont **550** récupérées lors des opérations du désarmement civil volontaire en Ituri et plus de **49.000** armes étatiques marquées dans les provinces de Kinshasa et Kongo Central.

Les armes nouvellement marquées passent à l'enregistrement et ensuite, un code unique de marquage est attribué à chacune d'elles conformément aux directives du Centre Régional sur les Armes Légères dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les états limitrophes (RECSA). Ledit code comporte une étoile à cinq pointes, le code de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) attribué au pays (CD pour le Congo-Démocratique), suivi d'un acronyme à deux lettres qui identifient le service de sécurité ou de défense concerné (FA pour les forces Armées ; PN pour la police Nationale, etc.) et son numéro de série de fabrication. Au cas où l'arme n'a pas de numéro de série, un autre lui est attribué lors du marquage.

Actuellement, la CNC-ALPC, structure spécialisée du Gouvernement Congolais, dispose de dix machines de marquage dont cinq de marque MC 2000, don du Gouvernement Américain à travers le RECSA ; et cinq autres de marque SIC-MARKING 165, don de l'UNMAS.

Sur les cinq premières machines (MC 2000), l'une est en panne, deux sont utilisées à la Base Logistique Centrale des FARDC, une affectée à la PNC et la dernière gardée à la CNC – ALPC. Tandis que les cinq autres machines supplémentaires (SIC-MARKING 165), nécessitent le renforcement des capacités du personnel devant y

travailler avant leur opérationnalisation, en tenant compte du plan d'utilisation défini par la CNC-ALPC.

Eu égard à la menace que présente la circulation illicite des ALPC en RDC, le Gouvernement Congolais, pour atteindre les objectifs assignés à la fin de ce deuxième plan quinquennal, entend de :

- Définir un programme national de marquage qui inclut les procédures opérationnelles en la matière **compris le marquage des armes nouvellement acquises par le Gouvernement Congolais** ;
- déployer des équipes de marquage au niveau de chaque province de la RDC, afin d'accélérer ce processus de marquage des armes étatiques ;
- procéder au marquage de toutes les armes détenues légalement par les Civils ;
- solliciter une assistance financière et technique supplémentaire en ce domaine avec appui des partenaires Internationaux.

4.4.5 Enregistrement et Conservation des données



Lancement des Opérations de marquage d'armes à la Police Nationale Congolaise : le Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC explique le déroulement du processus au Vice-Ministre des Affaires Etrangères, Représentant du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et sécurité en mission. Kinshasa, Commissariat Général PNC, le 15 septembre 2017

La tenue des registres et la conservation des données jusqu'aux plus petites unités semblent être adéquates et conformes aux normes internationales. Avec la numérisation des données centralisées, le Gouvernement de la RDC compte accomplir des progrès dans le système de tenue des registres et conservation des données.

La tenue des registres constitue un support important pour parvenir à l'éradication et à la réduction de l'usage abusif des ALPC. Elle offre, entre autres, un moyen de contrôle efficace des stocks des ALPC et permet leur identification ainsi que leur traça-

bilité, en prévenant et en détectant les mouvements et trafics illicites de ces dernières.

Dans ce plan quinquennal, le Gouvernement Congolais entend :

- parachever la mise en place du serveur central à la Base Logistique Centrale des FARDC dont l'installation a débuté dans le quinquennat passé ;
- Relier le serveur Central aux relais de chaque région militaire.

4.4.6. Sécurité Physique et Gestion des Stocks des ALPC et de leurs Munitions



Le détournement des armes étatiques vers les groupes armés est l'une des sources de trafic illicite des ALPC. Le souci d'améliorer les pratiques et procédures PSSM a conduit à l'élaboration des directives techniques pour la réforme du secteur de sécurité en RDC avec le soutien de la Mission Consultative et d'Assistance de l'Union Européenne (EUSEC) ; les contrôles et les coups de sondes réguliers en vue de déceler les irrégularités, les corriger, en vue de prévenir les incohérences dans la gestion des ALPC et leurs Munitions.

Pour ce faire, il convient de:

- Faire une évaluation des infrastructures étatiques de stockage ;
- Construire des armureries en tenant compte des besoins conformément aux directives régionales du guide de meilleures pratiques ;
- Renforcer les capacités des gestionnaires des ALPC à tous les niveaux de la logistique ;
- Réhabiliter les Infrastructures existantes.

4.4.7. Désarmement Civil Volontaire



Collecte et récupération d'armes durant le Désarmement Civil Volontaire en Ituri Bunia-Fataki-Libi-Mahagi 2014



Pour la restauration effective de l'autorité de l'Etat, la consolidation de la paix et l'amélioration de la sécurité en RDC, la lutte contre la circulation incontrôlée des ALPC demeure un défi majeur à relever. C'est pourquoi le désarmement de la population civile volontaire constitue une des alternatives à la problématique de la sécurité en RDC.

A cet effet, tenant compte des résultats des études en RDC, dans le premier plan quinquennal (2012-2016), la CNC-ALPC a réalisé plusieurs résultats, entre autres :

- La collecte de près de 1000 armes et plus de huit (8) tonnes de munitions dans la province de l'Ituri (Bunia-Fataki-Libi – Mahagi)
- La collecte de près de 500 armes et deux (2) tonnes de munitions dans la province du haut-Katanga (Pweto-Kasenga-Mitwaba)

Avec l'estimation de l'existence de plus de 300.000 armes détenues par la population, les recommandations du 1^e PAN restent d'actualité à savoir :

- La poursuite de la sensibilisation et de la mobilisation des populations civiles sur l'importance de la remise volontaire des ALPC tel que prévu en son article 12 du Protocole de NAIROBI ;
- L'application par l'autorité des garanties de non poursuite durant la période des Opérations de remise volontaire des armes ;
- L'implication des leaders communautaires, des autorités locales, des FARDC, de la PNC, les autorités religieuses, des ONG nationales et internationales, de la MONUSCO..., dans les opérations de remise volontaire des armes ;
- L'initiation des microprojets de développement aux communautés impliquées dans le programme de remise des armes (perspective de la vision Armes contre Développement) ;
- La prise en compte du différentiel de perception important entre femmes et hommes. C'est le cas notamment en matière de perception du danger et de confiance dans les institutions ;
- L'application de la rigueur de la loi après délai de grâce fixé par l'autorité.



4.4.8. Destruction des ALPC et des Munitions



Destruction des armes et munitions collectées durant les Opérations de Désarmement Civil Volontaire dans le Haut-Katanga, Kasenga-Pweto-Mitwaba 2016



Dans la recherche des solutions aux épineux problèmes de la sécurité en RDC, avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux, la RDC a pu réussir à détruire environ 200.000 armes étatiques et 1.000 tonnes des Munitions y compris celles récupérées dans le processus de désarmement civil et volontaire. Cependant, le processus de destruction des armes et munitions reste permanent et en cours d'implémentation grâce à l'appui de nos partenaires nationaux et internationaux.

De ce qui précède, la stratégie dans le présent PAN est de :

- Détruire les armes dans les zones de collecte afin de minimiser les coûts élevés de transport tout en gagnant la confiance des communautés nationale et internationale ;
- Identifier et équiper les sites de destruction des ALPC et des munitions ;
- Doter les sites en personnel qualifié.

4.4.9. Contrôle des Frontières

La porosité de nos frontières est un défi majeur à relever dans le cadre de la lutte contre la circulation illicite des ALPC. Le contrôle effectif aux points d'entrées du Pays est un aspect critique pour la lutte contre les trafics illicites des ALPC en RDC. Le renforcement des capacités des structures gouvernementales concernées demeure un impératif indispensable pour le contrôle efficace des flux des ALPC illégales aux frontières.

Pour ce faire :

- Un partenariat entre les Etats frontaliers dans le cadre du RECSA, de la SADC, de la CIRGL et de la convention de Kinshasa, concernant la sécurité et la sûreté des frontières pour le contrôle effectif et le mouvement des biens et des personnes est nécessaire ;
- La gestion intégrée des frontières notamment en ce qui concerne les opérations conjointes et combinées au-delà des frontières des Etats parties, en vue de localiser, saisir et détruire les caches d'armes légères et de petit calibre, résidus des conflits et des guerres civiles ;
- L'équipement en matériels de détection des métaux et des scanners aux postes frontaliers ;

- L'équipement en matériels adéquats pour la surveillance physique des frontières (police des frontières) ;
- Le renforcement des capacités des officiers de la Direction Générale de Migration, Direction Générale de douane et accises commis dans les points d'entrée de la RDC ;
- Le renforcement de la coopération transfrontalière à travers le Ministère de l'Intérieur et Sécurité et les autres institutions concernées.

4.5. PROVISION EFFECTIVE D'INFORMATION

La provision des informations effectives trouvent sont fondement dans les points suivants :

- La sensibilisation et conscientisation ;
- La recherche scientifique.

4.5.1 La sensibilisation et conscientisation

Pour se conformer aux engagements prise par la RDC en 2004 sur le Protocole de Nairobi dans son article 13 qui stipule sur l'implication de tous les secteurs de la société dans la sensibilisation du public et / ou les communautés à l'échelon local, national et régional, pour rehausser à leurs implications et soutenir les efforts de lutte contre la prolifération et le trafic illicites des ALPC et pour encourager la propriété et la gestion responsable des ALPC afin de promouvoir la culture de la paix.

Le processus d'information, sensibilisation et de conscientisation du public avec des formations dans l'approche des portes à portes, journées portes-ouvertes, des caravanes motorisées, des émissions à la radio et télévision, des publications des revues et des articles sur internet et médias avec synergies des acteurs étatiques et non-étatiques pourra servir à des programmes qui précèdent aux désarmement civil volontaire des armes détenues illégalement par les populations.

4.5.2 Recherche scientifique

La recherche est une activité purement scientifique permettant à la CNC-ALPC de mener des études et des enquêtes sur le terrain afin de décéder les causes et les

conséquences de la détention, circulation, trafic et de la prolifération des ALPC sur tout l'étendue du territoire national ainsi que ses implications avec les pays frontaliers de la RDC.

Les recherches qui seront menées pendant le quinquennal seront faites avec la collaboration des institutions universitaires et d'autres chercheurs nationaux ainsi qu'internationaux pour ressortir des impacts dans la vie socioéconomique de la RDC pour une meilleure mise en compte dans cette thématique très vaste.

Cette partie fera l'objet des études sur les causes et les conséquences des ALPC avec des publications et des études liées aux ALPC suivi des conférences débats dans les universités, instituts supérieurs, églises et les organisations de la société civile, enfin de soutenir quelques mémoires et des TFC sur la problématique des ALPC.



5.1. OBJECTIFS GLOBAUX

1. Assurer la sécurité de la population
2. Réduire la circulation illicite des ALPC

1.1.1. Objectifs spécifiques

1. Construction de vingt et un (21) bâtiments de bureau pour les antennes provinciales ainsi que le renforcement des capacités des membres de vingt-six antennes provinciales de la CNC-ALPC ;
2. Construction de vingt-six (26) poudrières, vingt-six (26) armureries dans chacune des provinces et Renforcement des capacités de 100% d'armuriers à travers les vingt-six (26) provinces ;
3. Désarmement civil volontaire et marquage à 100% des ALPC dans les vingt-six (26) provinces ;
4. Marquage à 100% des armes détenues par les services de Sécurité et de Défense.

1.1.2. Résultats attendus

1. PRODUITS :

- Vingt et un (21) bâtiments pour les antennes provinciales ;
- Vingt-six (26) poudrières ;
- Vingt-six (26) armureries ;
- Armes et munitions récupérées volontairement.

2. SERVICES

- Marquage des armes ;
- Membres d'antennes et armuriers formés.



DUREE		PREMIERE ANNEE 2018				DEUXIEME ANNEE 2019				TROISIEME ANNEE 2020				QUATRIEME ANNEE 2021				CINQUIEME ANNEE 2022							
ACTIVITES		1		2		3		4		1		2		3		4		1		2		3		4	
		PARTIES PRENANTES																							
A. <u>Cadre Légal</u>																									
1. Comité interministériel																									
2. Comité de plaidoyer par les OSC		x				x				x								x							
3. Commission ad hoc pour examen et octroi du Permis de port d'armes (PPA)								x				x						x							



PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE EN RDC 2018-2022



équipements	
2. Marquage	
3. Mise en place des serveurs à l'échelle nationale et provinciale avec liaison de communication	
4. Profilage	
5. Construction des antennes provinciales	
6. Construction des armureries	
7. Construction des poudrières	
8. Construction des magasins d'armes	



PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE ET DE GESTION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN RDC 2018-2022

[illegible]



PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTROLE ET DE GESTION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN RDC 2018-2022

[illegible]



PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE EN RDC 2018-2022

5.1.4. Budget

N°	RUBRIQUES				Calcul de Base	1ère Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année	5ème Année	COUT TOTAL
I. CADRE LEGAL											
01	Groupe de Travail interministériel sur les instruments juridiques sur les ALPC en RDC	4 réunions par année	X	1	3.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	60.000
02	Groupe de Travail des organisations de la société civile en réseaux pour le plaidoyer	12 réunions par année	X	1	3.000	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000	180.000
03	Vulgarisation des instruments juridiques sur les ALPC ainsi que du PAN	52 ateliers / 5 ans			7.000	72.800	72.800	72.800	72.800	72.800	364.000
Total Rubrique (I)						120.800	120.800	120.800	120.800	120.800	604.000
II DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL											
04	Mobilisation des ressources financières auprès des bailleurs	15 missions / 5 ans			28.000	112.000	112.000	112.000	56.000	28.000	420.000
05	Conférence des Donateurs	4 conférences par 1ère année	x		12.000	48.000	-	-	-	-	48.000
06.	Equipement des antennes	Equipement antennes	x	21	84.105	353.241	353.241	353.241	353.241	353.241	1.766.205
07.	Fonctionnement	Frais de Fonctionnement x 25 antennes + siège Kinshasa			65.000	338.000	338.000	338.000	338.000	338.000	1.690.000
08.	Maintenance	Frais de Maintenance x 25 antennes + siège Kinshasa			39.000	202.800	202.800	202.800	202.800	202.800	1.014.000
Total Rubrique (II)						1.054.041	1.006.041	1.006.041	950.041	922.041	4.938.205
III GESTION DES ALPC											
09	Acquisition des Equipements					1.294.500	1.294.500	-			2.589.000



5.1.5. Plan de décaissement

10.	Marquage	Ops de Marquage x 26 provinces		2.442.784	2.442.784	2.442.784	2.442.784	2.442.784	2.442.784	12.213.920
11.	Profilage	Ops profilage x 26 provinces		260.000	260.000	260.000	260.000	260.000	260.000	1.300.000
12.	Construction des antennes provinciales	Construction x 21 provinces	40.000	-	280.000	280.000	280.000	280.000	-	840.000
13.	Réhabilitation des locaux pour abriter les serveurs provinciaux	Locaux x 25 provinces	10.000	90.000	80.000	80.000	80.000	-	-	250.000
14.	Construction des armureries	2 armureries x 3 Zones de Défense	400.000	-	800.000	800.000	800.000	800.000	-	2.400.000
15.	Construction des poudrières	1 poudrière x 3 Zones de Défense	1.250.000	-	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000	-	3.750.000
16.	Construction des dépôts d'armes	1 dépôt d'arme x 3 zone de Déf	500.000	-	500.000	500.000	500.000	500.000	-	1.500.000
17.	Désarmement Civil Volontaire	1 Ops DCV x 26 provinces	500.000	2.600.000	2.600.000	2.600.000	2.600.000	2.600.000	2.600.000	13.000.000
18.	Destruction des armes et des Munitions	2 Ops de destr. X 1 ans	40.000	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000	400.000
Total rubrique (III)				6.767.284	9.587.284	8.292.784	8.212.784	5.382.784		38.242.920

IV RENFORCEMENT DES CAPACITES

19.	Recrutement des formateurs	1 réunion pour le recrutement		2.000	-	-	-	-	-	2.000
20.	Formation sur la gestion des stocks (PSSM)	2 formations / 1 année x 26 prov.	7.000	455.000	910.000	455.000	455.000	-	-	1.820.000
21.	Formation sur le marquage des ALPC	2 formations / 1 année x 26 prov	7.000	455.000	910.000	455.000	455.000	-	-	1.820.000
22.	Formation sur le Profilage	2 formations / 1 année x 26 prov	7.000	455.000	910.000	455.000	455.000	-	-	1.820.000
23.	Formation sur la Sensibilisation et la Conscientisation	2 formations / 1 année x 26 prov	7.000	455.000	910.000	455.000	455.000	-	-	1.820.000
24.	Formation sur le développement du cadre légal et institutionnel	2 formations / 1	7.000	455.000	910.000	455.000	455.000	-	-	1.820.000

[illegible]



VII. SUIVI ET CONTROLE											
VII.1. SUIVI											
37.	Désignation des parties prenantes			500	1 réunion x 5 ans		500	500	500	500	2.500
39.	Collecte des informations			100			1.200	1.200	1.200	1.200	6.000
40.	Analyse des informations			100			1.200	1.200	1.200	1.200	6.000
41.	Communication des informations			100			1.200	1.200	1.200	1.200	6.000
VII.2.	CONTROLE										
43.	Impression des documents financiers			2.000			2.000				2.000
45.	Contrôle				1 contrôle chaque mois	pdt	5.000	5.000	5.000	5.000	25.000
46.	Audit interne						5.000	5.000	5.000	5.000	25.000
47.	Audit externe									20.000	20.000
Total rubrique (VII)							16.100	14.100	14.100	14.100	92.500
VIII	EVALUATION										
53.	Auto-évaluation assisté						10.000	10.000	10.000	10.000	50.000
54.	Evaluation Externe									30.000	30.000
Total Rubrique (VIII)							10.000	10.000	10.000	10.000	80.000
TOTAL PAR ANNEE							11.027.825	17.268.325	13.273.825	10.007.825	6.859.825
TOTAL GENERAL							58.437.625				
Cinquante-Huit Millions Quatre Cent Trente-Sept mille Six Cent Vingt-Cinq Dollars Américains											





DESIGNATION	ANNEE					TOTAL
	2018	2019	2020	2021	2022	
CADRE LEGAL	120.800 USD	120.800 USD	120.800 USD	120.800 USD	120.800 USD	604.000 USD
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	1.054.041 USD	1.006.041 USD	1.006.041 USD	950.041 USD	922.041 USD	4.938.205 USD
GESTION DES ALPC	6.767.284 USD	9.587.284 USD	8.292.784 USD	8.212.784 USD	5.382.784 USD	38.242.920 USD
RENFORCEMENT DES CAPACITES	2.732.000 USD	5.460.000 USD	2.730.000 USD	-	-	10.922.000 USD
RECHERCHE	-	742.500 USD	772.500 USD	372.500 USD	32.500 USD	1.920.000 USD
SENSIBILISATION ET CONSCIENTISATION	327.600 USD	327.600 USD	327.600 USD	327.600 USD	327.600 USD	1.638.000 USD
SUIVI ET CONTROLE	16.100 USD	14.100 USD	14.100 USD	14.100 USD	34.100 USD	92.500 USD
EVALUATION	10.000 USD	10.000 USD	10.000 USD	10.000 USD	40.000 USD	80.000 USD
	11.027.825 USD	17.268.325 USD	13.273.825 USD	10.007.825 USD	6.859.825 USD	58.437.625 USD

5.2. Plan de suivi et contrôle

La prolifération des armes légères et de petit calibre illicites constitue une menace pour la sécurité humaine et le développement socio-économique. C'est aussi une préoccupation sur le plan interne et externe, une preuve d'une mise en place par les Etats membres à travers le système des Nations Unies, des instruments juridiques nationaux et internationaux. Ceux-ci permettront aux différentes nations à contrôler et à faire le suivi de la gestion efficace de ces défis majeurs.

5.2.1. Basket fund

Dans le cadre du présent plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre, une réunion avec les bailleurs de fonds permettra la mise en place d' « un basket Fund », qui est un cadre de concertation et un panier financier où chaque bailleur intéressé vient donner sa contribution en tenant compte de priorités tant annuelle que quinquennale exprimées par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Les contributions au présent plan d'action sont composées de l'apport local du Gouvernement de la République Démocratique du Congo ainsi que celui des partenaires extérieurs (Ambassades et Organismes Internationaux et Régionaux ainsi que les ONG spécialisées).

5.2.2. Le suivi

Le suivi est une activité permanente, technique et interne qui consiste à collecter, analyser, communiquer les informations pour la prise des décisions par le réalisateur qui est le Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC.

Il est assuré par un groupe d'experts et plusieurs parties prenantes. Le suivi concerne exclusivement les activités ainsi que les objectifs globaux.

5.2.3. Le contrôle

Le Contrôle est une activité permanente interne et externe, strictement financière qui consiste à vérifier la caisse, la banque et le budget.

Sur le plan financier, on adjoint l'Audit qui est interne et externe. Il consiste à vérifier les mouvements de tous les comptes utilisés dans le Plan d'Action National. L'audit interne se fait à la fin de chaque mois pour accompagner le rapport financier intermédiaire ou mensuel tandis que l'Audit externe se réalise à la fin du Plan d'action national pour servir d'annexe au rapport financier final

5.3.

1.1.5. Plan d'évaluation

Par définition, l'évaluation est une activité obligatoire, objective, systématique et périodique qui consiste à mesurer la faisabilité, l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la viabilité du Plan d'Action National.

En rapport avec le PAN 2018-2022, nous prévoyons deux types d'évaluation :

- L'auto-évaluation assistée ;
- L'évaluation finale.



CADRE LOGIQUE

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Objectifs globaux 1. Assurer la sécurité de la population	- La population vague librement à ses occupations - La réduction sensible des bandits à main armée - Amélioration du revenu de la	- Les villages et villes - La police et les services de sécurité - Les Autorités politico-administratives	





2. Réduire la circulation illicite des armes légères et de petit calibre	population	- Les organismes internationaux et ceux du système des Nations Unies - Le marché - Les hôpitaux	
Effet ou Objectif spécifique Construire vingt et un (21) bâtiments et six (06) armureries en désarmant à 100% des détenteurs illégaux des armes tout en marquant les 100% de celles détenues légalement par les civils, les Services de Sécurité et de Défense ;	- 21 bâtiments, 06 poudrières, 06 armureries construites, 03 dépôts	- Architectes - Gouverneurs de province	- Absence de l'inflation - Rupture des stocks des matériaux - Absence des groupes armés - Accessibilité des sites - Volonté politique des parlementaires



suivi de la formation des membres de vingt-six antennes de la CNC-ALPC et de 100% d'armuriers à travers les vingt-six (26) provinces	- Armes et munitions récupérées volontairement auprès de la population - Membres de 26 antennes provinciales et armuriers formés	- Commandants de grandes unités des Forces armées et de la Police Nationale de la RDC	
Résultats Produits : - 21 bâtiments pour les antennes provinciales de la CNC-ALPC - 06 poudrinières - 06 armureries - 03 dépôts d'armes - Armes récupérées volontairement Services : - Armes marquées - Membres d'antennes provinciales et armuriers formés	- La loi sur les ALPC adoptée et promulguée par le Chef de l'Etat - Population - Autorités locales - Formateurs	- Intempéries - Vol - Absence des conflits armés	





ACTIVITES	MOYENS	COUTS	
<u>I. CADRE LEGAL</u>			
I. Groupe de travail interministériel/ Instruments juridiques sur les ALPC	Salle de réunion, rafraichissement, per diem et papeterie	60. 000	
II. Groupe de travail des OSC pour les plaidoyers	Transport, Communication, per diem et medias	180.000	
III. Vulgarisation des instruments juridiques sur les ALPC	Medias, matériels didactiques, salle, rafraichissement, collation	360.000	
<u>II.DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL</u>			
1. Mobilisation des ressources	Contact auprès des bailleurs : frais		
2. Conférence des donateurs	de mission, titres de voyage, prise en charge des réunions		



		8.486.205 USD	
3. Equipement	Location salle VIP, restauration, multiplication PAN, medias	420.000 USD	
4. Fonctionnement	Minibus, jeep 4x4, motos, vélos, mobiliers, équipement informatique		
5. Maintenance	Frais de fonctionnement mensuel Formation du personnel et frais de maintenance mensuel	60.000 USD	
III. GESTION DES ALPC			
1. Acquisition des équipements	Machines de marquage des armes, machines de découpe des armes,	1.766.205 USD	





2. Marquage	scanners, serveur, ordinateurs, Groupes électrogènes, compresseurs, bâches, tables, chaises Perdiems et mobilités pour le marquage des 100% d'armes en circulation légale en RDC	3.900.000 USD	
3. Profilage	Formations, appareils photos appropriés, Perdiems et mobilités	2.340.000 USD	
4. Construction des antennes provinciales	Matériaux, matériels et équipements		



5. Réhabilitation des serveurs provinciaux	Matériaux, matériels et équipements	35.442.920 USD	
6. Construction des armureries	Matériaux, matériels et équipements	i. USD	
7. Construction des poudrières	Matériaux, matériels et équipements	12.213.920 USD	
8. Construction des dépôts d'armes	Matériaux, matériels et équipements	1.300.000 USD	



9. Désarmement Civil Volontaire	Kit de sensibilisation, biens de compensation, Perdiems, mobilités, communication	840.000 USD	
10. Destruction des armes et munitions collectées	Equipement et matériels	250.000 USD	
IV. <u>Renforcement des Capacités</u>			
1. Recrutement des formateurs des formateurs	Matériels didactiques, collations, presse	2.600.000 USD	





2. Formation sur la gestion des stocks (PSSM)	Salle, matériels didactiques, collations, restauration	1.300.000 USD	
3. Formation sur le marquage des ALPC	Salle, matériels didactiques, collations, restauration	1.250.000 USD	
4. Formation sur le profilage	Salle, matériels didactiques, collations, restauration	13.000.000 USD	
5. Formation sur la conscientisation et sensibilisation	Salle, matériels didactiques, collations, restauration	100.000 USD	
		6.922.00 USD	



6. Formation sur le développement du cadre légal et institutionnel	collations, restauration Salle, matériels didactiques, collations, restauration	2.000 USD	
7. Formation managériale sur le rôle, mandat et missions de la CNC-ALPC		1.820.000 USD	
V. Recherche			
1. Mener les études sur les causes et conséquences des ALPC	Enquêtes sur terrain, internet, bibliothèques, différents rapports	1.820.000 USD	
2. Publications sur les études liées aux ALPC	Imprimerie et internet, site Web de la CNC-ALPC		
3. Conférences-débats dans les universités, instituts supérieurs, écoles primaires et secondaires, églises et les Osc	Salle, conférenciers, matériels didactiques, restauration, collations		
4. Soutenir les publications des TFC et mémoire sur les ALPC			





V. Sensibilisation et conscientisation	Choix de sujets, matériels didactiques et collations Salle, cocktail	1.820.000 USD	
1. Prise de contact avec les autorités locales et leaders d'opinion	Transport, matériels didactiques, salle	1.820.000 USD	
2. Déterminer les groupes cibles	Transport		
3. Achat des matériels didactiques	Salle, matériels didactiques, restauration, collation		
4. Formation des sensibilisateurs	Salle, matériels didactiques, restauration, collation, medias	1.820.000 USD	
5. Sensibilisation	Salle, matériels didactiques, restauration, collation, medias	1.820.000 USD	
6. Conscientisation			
7. Elaboration du rapport			





	Matériels didactiques, salle et collation		
VI. Suivi et Contrôle 1. Suivi 1. Mise en place d'un groupe de travail de suivi et contrôle 2. Désignation des parties prenantes 3. Désignation d'un responsable de chaque activité 4. Collecte des informations	Acte de nomination par le Secrétaire Permanent, équipements Entérinement par le Secrétaire Permanent de la CNC-ALPC sur proposition du Groupe de Travail de Suivi et contrôle Procès-verbal de proposition des parties prenantes, Acte de nomination par le Secrétaire Permanent,		



5. Analyse des informations	Matériels didactiques (appareils de communication et autres) Ordinateurs, consommables et appareils de communication		
6. Communication des informations	Internet, appareils de communication et fournitures de bureau Décisions du Secrétaire Permanent		
7. Prise des décisions			
2. <u>Contrôle</u>	Imprimerie Acte de Décision du Secrétaire Permanent		
1. Impression des documents financiers 2. Désignation d'un caissier comptable			
3. Contrôle			





4. Audit interne	Bon de sortie, bon d'entrée, livre de caisse, rapport de caisse, livre de banque, extraits bancaires		
5. Audit externe	Factures, reçus, grand livre, Bon de sortie, bon d'entrée, livre de caisse, rapport de caisse, livre de banque, extraits bancaires, rapport financier		
6. Rapport de caisse	Factures, reçus, grand livre, Bon de sortie, bon d'entrée, livre de caisse, rapport de caisse, livre de banque, extraits bancaires, rapport financier		
7. Rapport d'Audit			
8. Rapport intermédiaire			



9. Rapport final	Bon d'entrée, bon de sortie		
IX. <u>Evaluation</u> 1. Désignation d'un évaluateur interne 2. Désignation d'un évaluateur externe 3. Elaboration des termes de référence (TDR) 4. Désignation du comité de pilotage 5. Maitrise des termes de référence (TDR)	Rapport financier, rapport technique		
	Rapport financier intermédiaire, rapport technique intermédiaire		
	Rapports financiers et techniques intermédiaires et rapport d'audit externe		
	Acte de désignation du Secrétaire Permanent		
	Appels d'offre		
	Salle, collation, restauration		





6. Collecte des informations 7. Analyse des informations 8. Conclusion de l'évaluation 9. Elaboration du rapport provisoire 10. Elaboration du rapport définitif	Acte de désignation du Secrétaire Permanent sur proposition des parties prenantes Salle, collation et restauration Papiers, stylos, crayons, fardes, appareils de communication, ordinateurs Ordinateurs, appareils de communication Papiers, stylos, crayons, fardes, appareils de communication, ordinateurs Papiers, stylos, ordinateurs,		
---	--	--	--



	photocopieuses Papiers, stylos, ordinateurs, photocopieuses		
<u>Conditions préalables</u>			- Stabilité politique et sécuritaire - Disponibilité des donateurs



